

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 juin 2023

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2023-102

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Compte administratif 2022 - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt-trois le lundi douze juin à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Jean-Marc VERCHÈRE, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2023-102), Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON (jusqu'à la DEL-2023-119), M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, Mme Constance NEBBULA, M. Jacques-Olivier MARTIN, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (jusqu'à la DEL-2023-110), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE (jusqu'à la DEL-2023-113), M. Jérôme FOYER (à partir de la DEL-2023-105), M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET (à partir de la DEL-2023-102), M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (à partir de la DEL-2023-104), Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI, M. Augustin VANBREMEERSCH, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2023-105)

ETAIENT EXCUSES : Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Lamine NAHAM, M. Benoit PILET, M. Christophe BÉCHU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Marc CAILLEAU, Mme Christelle CAILLEUX, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Arnaud HIE, Mme Monique LEROY, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Claire SCHWEITZER, M. Laurent VIEU

ETAIENT ABSENTES : Mme Magali BERGUE, Mme Lydie JACQUET

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY jusqu'à la DEL-2023-101
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Jean-Philippe VIGNER à partir de la DEL-2023-120
Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jacques-Olivier MARTIN
M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Sébastien BODUSSEAU a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD à partir de la DEL-2023-111
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Mickaël JOUSSET
Mme Christelle CAILLEUX a donné pouvoir à M. Jérémy GIRAULT
Mme Hélène CRUYPENINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL à partir de la DEL-2023-114
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Patrick GANNON
M. Jérôme FOYER a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO jusqu'à la DEL-2023-104
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à Mme Sylviane DUARTE
M. Arnaud HIE a donné pouvoir à M. Paul HEULIN

Mme Monique LEROY a donné pouvoir à Mme Corinne GROSSET
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
Mme Isabelle RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
M. Jean-François RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD jusqu'à la DEL-2023-103
Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER jusqu'à la DEL-2023-104

M. Ahmed EL BAHRI, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 juin 2023. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - RAPPORT DE PRESENTATION

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil de communauté adopte le compte administratif présenté par le Président ou son représentant et arrête le compte de gestion du comptable public. Avant de proposer l'adoption de ce compte administratif (CA) 2022, conforme au compte de gestion 2022 transmis par le Trésorier, le présent document expose :

- Les principaux enseignements de l'exercice budgétaire 2022 accompagnés de la balance générale et des niveaux de résultats,
- Une situation synthétique plus détaillée par budget (1 budget principal et 7 budgets annexes),
- Un bilan au 31/12/2022 en matière de dette.

→ LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Même si l'année 2022 a été marquée par une très forte remontée des niveaux d'inflation au niveau national, ce changement de contexte ne se reflète pas encore complètement dans les comptes de la Collectivité. Ce CA présente ainsi des indicateurs financiers qui restent d'un niveau très satisfaisant notamment grâce au dynamisme de nos ressources. Il se traduit par :

- ♦ **Un budget volontariste dans son exécution.** 98 % des 511 M€ des crédits de dépenses votés au BP 2022 ont pu être mis en œuvre,
- ♦ **Un budget de fonctionnement solide avec :**
 - **Une progression de 17 M€ des recettes de fonctionnement (à taux de fiscalité constants) grâce au dynamisme économique du territoire,**
 - **Des charges de fonctionnement** en hausse de + 13,5 M€ (soit + 5,3%) qui intègre la contrainte de l'inflation (énergie notamment) mais aussi des efforts ciblés sur des dépenses prioritaires (budget transports et RH en particulier),
 - **Une épargne brute qui atteint 102,6 M€ en progression de + 4,4 %.** Cette épargne permet de rembourser les annuités en capital de la dette (29,3 M€ en 2022) et d'autofinancer le volume des investissements en cours à hauteur de 73,2 M€.

- ◆ **Un niveau d'investissement encore très élevé malgré la baisse des dépenses liées au chantier du tramway :**
 - 182 M€ de dépenses réalisées en 2022 (-12 % par rapport à 2021 lié au rythme d'avancée du chantier « tramway ») qui permettent de soutenir l'activité économique sur notre territoire et qui se concentrent sur la transition écologique. 126 M€ d'investissement (69 % du total) ont été fléchés sur la transition écologique, notamment avec le tramway,
- ◆ **Une dette maîtrisée, proche des 557 M€ avec une capacité de désendettement de 5,4 années, qui reste loin du niveau prudentiel de 12 ans fixé par l'Etat.**

→ BALANCE, NIVEAUX D'ÉPARGNE ET RESULTATS DU BUDGET GENERAL

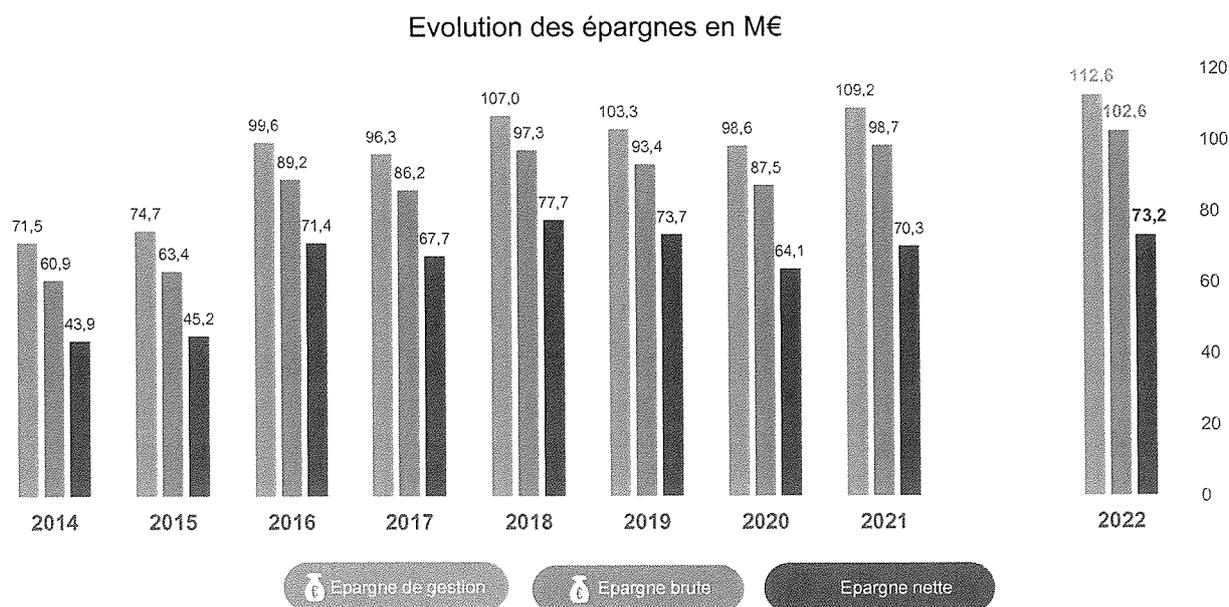
◆ BALANCE DU BUDGET GENERAL

Balance Générale		Mouvements réels (hors OCLT)		(en milliers d'euros)	
	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022 / 2021		
Fonctionnement					
Recettes Fonct.	363 605	380 543	16 938	4,7%	
Dépenses Fonct.	254 439	267 907	13 468	5,3%	
Epargne de gestion	109 166	112 636	3 470	3,2%	
Intérêts	10 890	10 051	-839	-7,7%	
Epargne brute	98 276	102 585	4 309	4,4%	
Capital	27 931	29 339	1 408	5,0%	
Epargne nette	70 345	73 246	2 901	4,1%	
Investissement					
Dépenses Invest.	206 843	182 443	-24 400	-11,8%	
Recettes Invest.	190 219	137 916	-52 303	-27,5%	
Autres Recettes	60 022	59 478	-544	-0,9%	
Emprunt	80 063	43 700	-36 363	-45,4%	
Affectation du résultat N-1 sur Inv.	50 134	34 738	-15 396	-30,7%	
Solde Investissement	-16 624	-44 527	-27 903	167,8%	
Résultat Exercice 2022	53 721	28 718	-25 003	-31,2%	
Résultat de clôture	70 190	64 169	-6 021	-9,0%	
Résultat de clôture après reports	52 611	54 060	1 449	4,4%	

Malgré le contexte inflationniste, ces résultats 2022 sont la conséquence de notre stratégie financière engagée depuis 2014. Elle consiste à **maintenir une gestion sérieuse des dépenses de fonctionnement afin d'autofinancer au maximum les dépenses d'investissement, de réduire autant que possible le recours à l'emprunt et d'essayer de sécuriser au maximum d'éventuels aléas.**

Notre épargne brute progresse donc de + 4,4 % pour se situer à plus de 102 M€. Cette hausse des niveaux d'épargne (de gestion, brute et nette) est générale et permet d'aborder l'avenir avec une certaine sérénité.

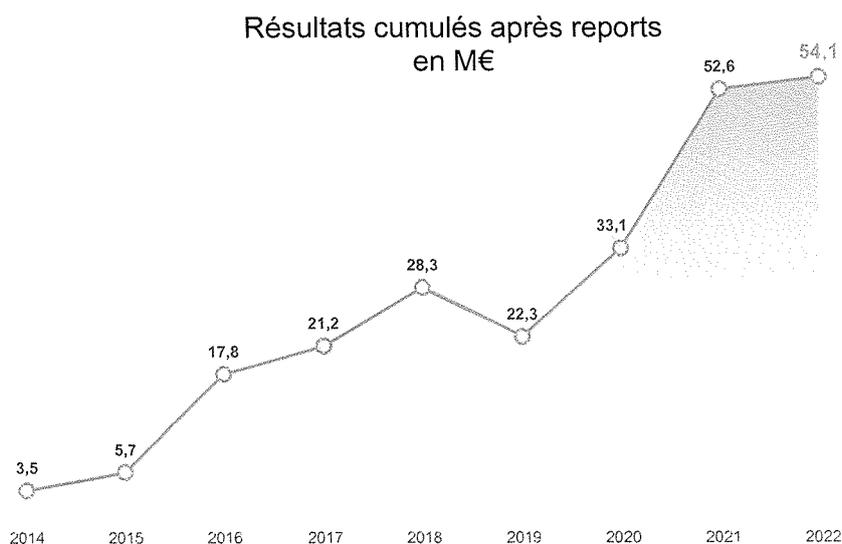
◆ EPARGNE DE GESTION ET EPARGNE NETTE DU BUDGET GENERAL



L'épargne brute 2022 atteint 102,6 M€. Après financement des annuités de dette, **la collectivité dispose de plus de 73 M€ d'épargne nette pour autofinancer ses investissements.**

Les efforts de gestion engagés sur ces dernières années ont ainsi largement contribué à financer les hauts niveaux d'investissements récents (568 M€ en trois ans). Cette situation financière saine est aujourd'hui un réel atout pour faire face à la situation économique actuelle et à ses incertitudes.

◆ RESULTATS DU BUDGET GENERAL



Les résultats 2022 de **l'ensemble des principaux budgets sont excédentaires** (excepté les budgets Lotissements Economiques et Aéroport). Ces réserves permettront à nouveau de limiter significativement le recours à l'emprunt sur 2023 et de maintenir des hauts niveaux d'investissement pour les années à venir.

Les deux tableaux ci-après permettent de détailler de manière plus précise la composition des résultats et des niveaux d'épargne par budget.

→ RESULTATS ET BALANCE DETAILLES PAR BUDGET

♦ RESULTATS 2022 DETAILLES PAR BUDGET

Le résultat global de clôture 2022 est de **64,2 M€**. Le montant des restes à réaliser est de 10,1 M€ en charges nettes. Au final, l'excédent de clôture disponible après financement des reports est de **54,1 M€** (64,2 M€ de résultat -10,1 M€ de reports) et se détaille par budget de la manière suivante :

(en milliers d'Euros)

										
		Principal	Eau	Assain ¹	Déchets	Aéroport	Transports	Réseaux de chaleur	Lot. Eco.	Total tous budgets
Résultat de clôture 2021	(A)	15 327	8 480	14 301	10 314	7	22 511	1 015	-1 766	70 189
Résultats Exercice 2022	(B)	7 794	6 864	9 425	12 598	-60	-9 413	1 467	44	28 719
Part du résultat N-1 affectée en	(C)	3 318	5 984	4 641	4 169	0	14 622	2 004	0	34 738
Résultats de clôture 2022 (D) = A+B-C		19 804	9 360	19 085	18 743	-54	-1 524	477	-1 722	64 169
Reports	(E)	12 662	3 065	3 288	5 410	28	-14 488	144	0	10 109
Excédent ou déficit 2022	(F) = D-E	7 142	6 295	15 797	13 333	-82	12 964	333	-1 722	54 060

♦ BALANCE DETAILLEE PAR BUDGET

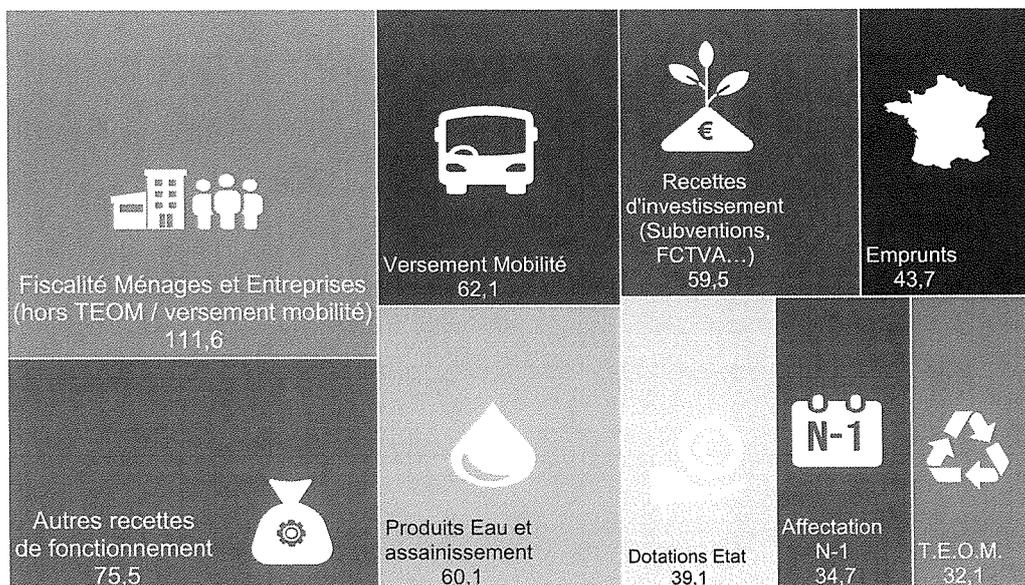
De la même manière, ce tableau précise comment se décomposent par budget les niveaux d'épargne présentés précédemment pour 2022 :

Balance Générale (en mouvements réels)

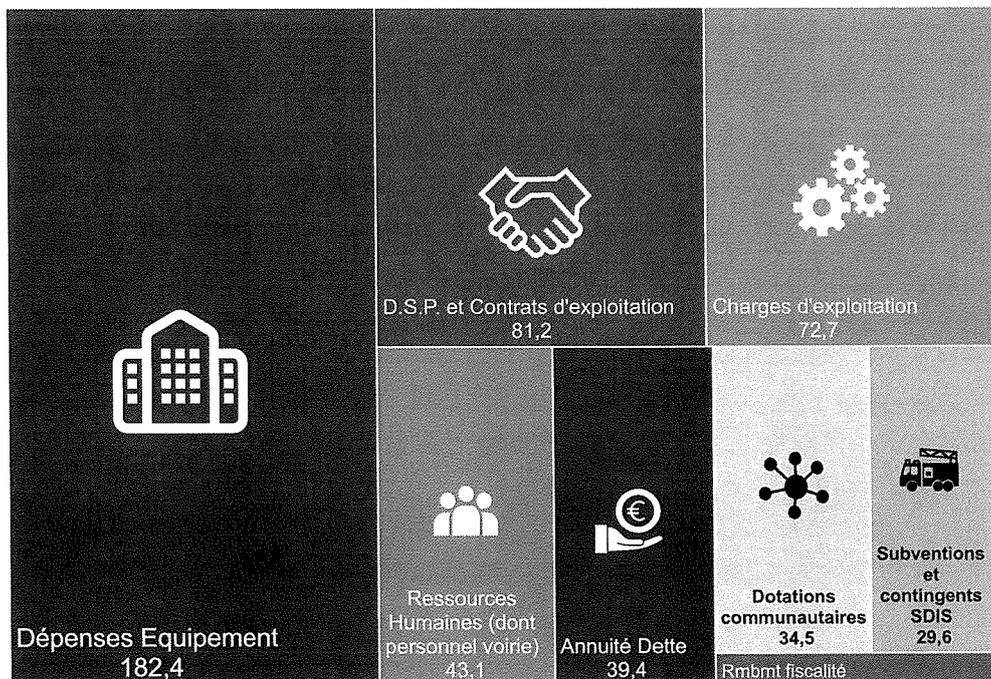
(en milliers d'Euros)

Mouvements Réels (Hors OCLT)									
	Principal	Eau	Assain ¹	Déchets	Aéroport	Transports	Réseaux de chaleur	Lot. Eco.	Total CA 2022
Fonctionnement									
Recettes Fonct.	182 283	32 005	28 940	40 692	733	93 855	1 988	47	380 543
Dépenses Fonct.	135 559	20 461	15 272	28 083	701	66 968	860	3	267 907
Epargne de gestion	46 724	11 544	13 668	12 609	32	26 887	1 128	44	112 636
Intérêts	2 755	622	520	450	0	5 222	482	0	10 051
Epargne brute	43 969	10 922	13 148	12 159	32	21 665	646	44	102 585
Capital	13 005	1 521	1 019	763	0	12 547	484	0	29 339
Epargne nette	30 964	9 401	12 129	11 396	32	9 118	162	44	73 246
Investissement									
Dépenses Invest.	82 640	9 796	8 059	5 821	100	75 138	889	0	182 443
Recettes Invest.	59 470	7 259	5 355	7 024	7	56 607	2 194	0	137 916
Autres Recettes	33 452	1 275	714	2 855	7	20 985	190		59 478
Emprunt	22 700	0	0	0	0	21 000	0	0	43 700
Affectation du résultat N-1 sur Inv.	3 318	5 984	4 641	4 169	0	14 622	2 004	0	34 738
Solde Investissement	-23 170	-2 537	-2 704	1 203	-93	-18 531	1 305	0	-44 527
Résultat Clôture après reports	7 142	6 295	15 797	13 333	-82	12 964	333	-1 722	54 060

Budget général 2022
Recettes 519 M€

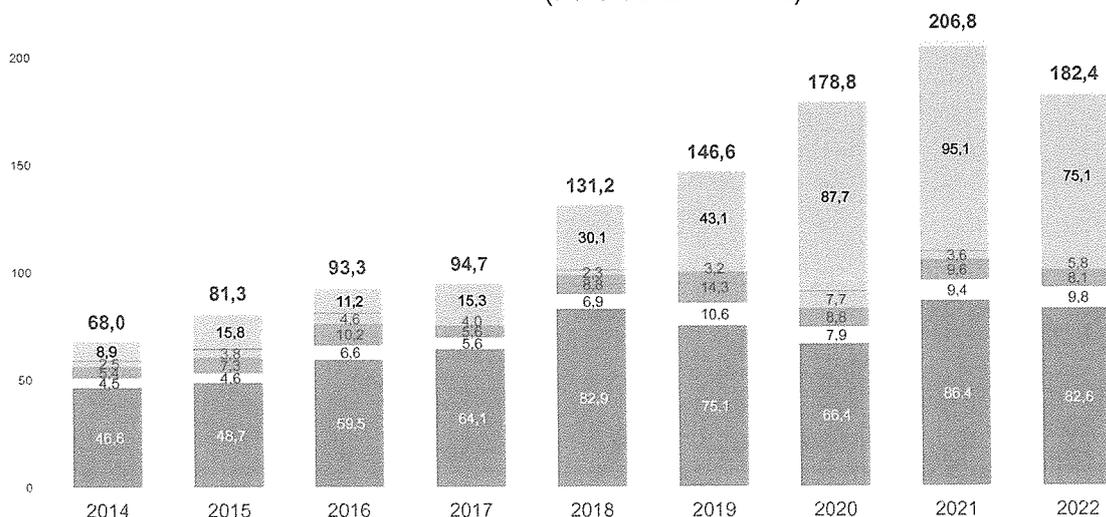


Budget général 2022
Dépenses 490 M€



En 2022, Angers Loire Métropole totalise **182,4 M€** de dépenses d'investissement (dont 69,8 M€ pour le tramway) contre 206,8 M€ en 2021 (soit -11,8 %). Réalisé dans un contexte inflationniste, ce niveau reste élevé du fait des travaux sur la seconde ligne de tramway.

Evolution des dépenses d'investissement
(hors dette - en M€)



Pour mémoire, ces chiffres sont ceux des investissements directement portés par ALM. Ils ne comprennent pas les investissements réalisés par les délégataires d'ALM (exemple : les 37 M€ d'investissement portés par Alter Services pour le compte d'ALM sur les réseaux de chaleur) ou encore les dépenses de nos partenaires dans le cadre d'opérations structurantes (exemple : les 200 M€ d'investissement portés par les bailleurs sociaux dans le cadre des opérations de renouvellement urbain de Belle Beille et de Monplaisir).

La suite du rapport s'attachera à présenter de manière synthétique le budget principal et les différents budgets annexes en reprenant à chaque fois :

- Un tableau présentant les réalisations par section,
- Un commentaire autour des principales dépenses et recettes de fonctionnement,
- Les conséquences de ces éléments sur les niveaux d'épargne et d'emprunt,
- Les principaux projets d'investissement associés à l'exercice 2022.

→ BUDGET PRINCIPAL

(en milliers d'Euros)

FONCTIONNEMENT

RECETTES	CA 2021	CA 2022	Ecart en €	Ecart en %
Impôts et taxes	112 222	118 921	6 699	6,0%
Fiscalité Ménages	49 189	53 271	4 082	8,3%
THRS, Fraction de TVA et alloc compensatrices TH	40 817	44 604	3 787	9,3%
Taxe Foncière Bâtie et non Bâtie et alloc compensat.	8 372	8 667	295	3,5%
Fiscalité Entreprises	55 520	58 318	2 798	5,0%
Cotisation Foncière des Entreprises et alloc compens.	29 459	29 657	198	0,7%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	20 886	22 940	2 054	9,8%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	1 336	1 414	78	5,8%
Taxe sur les Surfaces Commerciales	3 839	4 307	468	12,2%
FPIC	2 926	2 958	32	1,1%
Autres taxes	4 587	4 374	-213	-4,6%
Dotations subventions et Participations	35 944	36 889	945	2,6%
Dont DGF	32 773	32 439	-334	-1,0%
Dont FCTVA et autres	3 171	4 450	1 279	40,3%
Autres produits	14 929	14 262	- 667	-4,5%
Dont produits des services	11 359	11 700	341	3,0%
Dont produits de gestion courante (loyers, reversement excédents budgets annexes...)	2 968	1 804	-1 164	-39,2%
Dont remboursement des dépenses de personnel	549	669	120	21,9%
Produits exceptionnels	9 149	12 211	3 062	33,5%
Dont cessions	8 054	5 666	-2 388	-29,6%
Dont centres de vaccination	635	1 085	450	70,9%
Dont reprise de provisions	0	5 097	5 097	
Total	172 244	182 283	10 039	5,8%

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Ecart en €	Ecart en %
Personnel	25 673	23 896	-1 777	-6,9%
dont masse salariale hors voirie	15 867	17 424	1 557	9,8%
Autres charges de gestion courante	42 080	43 201	1 121	2,7%
Dont SDIS	14 237	14 471	234	1,6%
Dont part. budget Transports et Aéroport	12 042	12 142	100	0,8%
Dont autres subventions	13 753	14 167	414	3,0%
Atténuations de produits	30 774	34 530	3 756	12,2%
Dont FNGIR	5 649	5 649	0	0,0%
Dont Attribution de Compensation	13 172	16 311	3 139	23,8%
Dont Dotation de Solidarité Communautaire	10 987	11 588	601	5,5%
Autres dépenses de fonctionnement	26 591	29 021	2 430	9,1%
Dont eaux pluviales	0	551	551	
Dont énergie-électricité	2 776	2 990	214	7,7%
Dont voirie	4 178	4 934	756	18,1%
Charges exceptionnelles	2 025	4 911	2 886	142,5%
Dont contentieux Thomson	0	3 421	3 421	
Dont centre de vaccination	635	849	214	33,7%
Dont participation au Fonds Territorial Résilience	600	0	-600	
Total	127 144	135 559	8 415	6,6%

Epargne de gestion	45 100	46 724	1 624	3,6%
Intérêts	2 842	2 755	- 87	-3,1%
Epargne Brute	42 258	43 969	1 711	4,0%
Capital	12 126	13 005	879	7,2%
Epargne Nette	30 132	30 964	832	2,8%

INVESTISSEMENT

RECETTES	CA 2021	CA 2022	Ecart en €	Ecart en %
Epargne Nette	30 132	30 964	832	2,8%
Dotations, fonds divers et autre	14 656	18 130	3 474	23,7%
Dont FCTVA	9 760	13 580	3 820	39,1%
Dont Taxe d'aménagement	4 896	4 550	-346	-7,1%
Subventions et autres	11 547	11 887	340	2,9%
Dont Fonds de concours Voirie Eclairage	1 630	1 932	302	18,5%
Avances - ZAC et autres	10 026	3 435	-6 591	-65,7%
Emprunt	9 850	22 700	12 850	130,5%
Total	76 211	87 116	10 905	14,3%

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses et subventions d'Equipement	77 032	76 187	- 845	-1,1%
Avances - ZAC et autres	7 550	2 860	- 4 690	-62,1%
Achat de parts sociales	553	414	- 139	-25,1%
Dotations, fonds divers (taxe d'aménagement...)	1 237	3 179	1 942	157,0%
Total	86 371	82 640	- 3 731	-4,3%

En complément des chiffres bruts présentés ci-dessus, il convient de préciser que des évènements particuliers ont eu lieu en 2021 ou en 2022 avec des impacts significatifs sur la comparaison entre ces deux années.

Pour les dépenses, il s'agit notamment :

- Des frais liés au dossier Thomson (3,4 M€),
- Des conséquences budgétaires de la reprise en gestion directe de la compétence voirie et eaux pluviales sur la partie ressources humaines et sur le volet attributions de compensation.

Pour les recettes, il s'agit :

- D'une baisse du niveau des cessions d'environ 2,4 M€ constatée entre les deux exercices,
- De la reprise de provision (5 M€) constituée en 2020 en anticipation d'une baisse sur les produits de fiscalité économique inhérente au contexte de crise sanitaire,
- De la participation de l'Etat (1,1 M€) à la mise en place de centres de vaccination anti-Covid.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les recettes de fonctionnement du budget principal sont en hausse de + 5,8 % et de + 4,3 % sans les recettes exceptionnelles. La présentation de chaque rubrique permet de mesurer la part de chaque nature de recette dans ces évolutions.

▪ Les contributions directes : la fiscalité des ménages et des entreprises

De manière consolidée et dans un contexte économique incertain, les **contributions directes** continuent leur progression et passent de **104,7 M€ en 2021 à 111,6 M€ (soit + 6,6 %) sans augmentation des taux** et dans un contexte de réformes importantes. Le tableau suivant détaille cette évolution de manière plus précise à périmètre constant :

	CA 2021	CA 2022	Variation en €	Variation en %
TH et allocations compensatrices puis Fraction de TVA et THRS	40 817 092	44 604 276	3 787 184	9,3%
Taxe sur le foncier bâti et allocations compensatrices	7 785 824	8 067 359	281 535	3,6%
Taxe sur le foncier non bâti	586 595	600 113	13 518	2,3%
Fiscalité ménages	49 189 511	53 271 748	4 082 237	8,3%
Cotisation Foncière des Entreprises et allocations compensatrices	29 459 379	29 656 717	197 338	0,7%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	20 886 615	22 939 604	2 052 989	9,8%
Taxe sur les surfaces commerciales	3 838 834	4 307 205	468 371	12,2%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	1 336 342	1 414 468	78 126	5,8%
Fiscalité entreprises	55 521 170	58 317 994	2 796 824	5,0%
Total contributions directes et allocations compensatrices	104 710 681	111 589 742	6 879 061	6,6%

Pour mémoire, la loi de finances pour 2018 puis la loi de finances pour 2020 avaient prévu la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Cette suppression a été effective dès 2020 pour 80% des contribuables, sous condition de revenus.

Pour compenser cette perte de ressources fiscales, Angers Loire Métropole s'est vu transférer en 2021 à due concurrence du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), une fraction de TVA nationale.

Ce produit fiscal comprend donc dorénavant :

- *pour la fiscalité ménages : la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales (fraction de TVA), la taxe d'habitation résiduelle (principalement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et les taxes sur le foncier bâti et non bâti,*
- *pour la fiscalité entreprises : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions sur les entreprises de réseaux (IFER).*

Point méthodologie : Compte tenu de la réforme de la TH et d'autres décisions fiscales de l'Etat depuis 2021 (exemple : exonérations de CFE et de taxe sur le foncier bâti décidées par l'Etat en 2021 pour les établissements industriels), les allocations compensatrices (qui sont des dotations) ont été intégrées aux contributions directes pour faciliter la lecture entre 2021 et 2022 dans les différents tableaux de ce rapport.

Allocations compensatrices : Dotations de l'Etat compensant une perte de produit fiscal	CA 2021	CA 2022	Variation en €
Compensation exonérations Taxe Foncière	333 021	347 401	14 380
Compensation exonérations Cotisation Foncière des Entreprises	4 850 176	5 083 367	233 191
Total allocations compensatrices	5 183 197	5 430 768	247 571

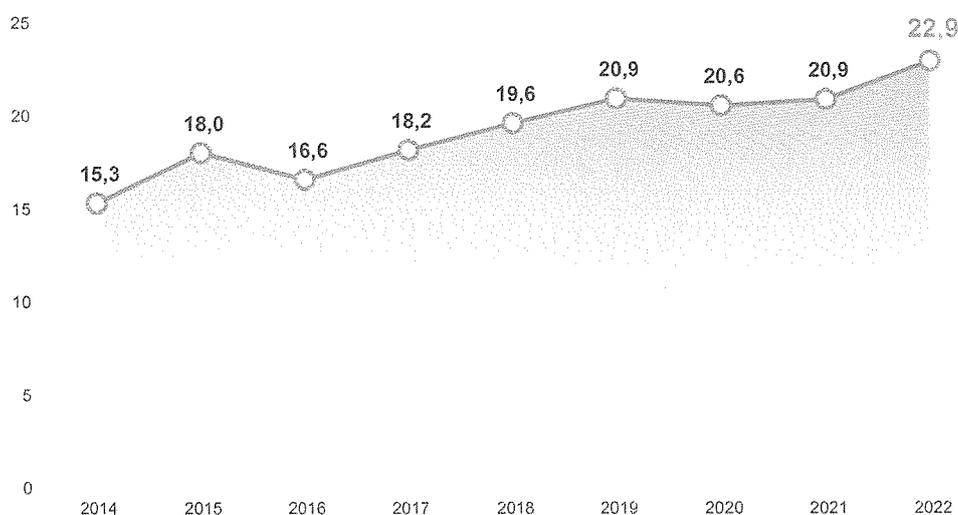
- Le produit de la **fiscalité "ménages"** est de **53,3 M€** en 2022. La fraction de TVA compensant le produit de taxe d'habitation et la Taxe d'Habitation représente l'essentiel de ce produit avec 44,6 M€.

Ce montant est complété par la taxe sur le foncier bâti et non bâti avec 8,7 M€. **Cet ensemble de 53,3 M€ augmente entre 2021 et 2022 de + 4,1 M€.**

➤ Le produit de la **fiscalité "entreprises"** est de **58,3 M€** en 2022. Ce montant se répartit majoritairement entre la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 29,7 M€, (dont 1,4 M€ de rôles supplémentaires) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à 22,9 M€.

- La **CVAE** a ainsi progressé de + 9,8 % entre 2021 et 2022. Cette variation s'explique par le dynamisme de notre Territoire avec l'implantation de nombreuses entreprises ces dernières années.

Evolution du produit de CVAE perçu par ALM (en M€)



- La **CFE** reste stable avec un montant global de 29,7 M€ constaté en 2022 (soit + 0,7 % par rapport à 2021). A noter que le nombre d'entreprises imposées s'établit à 23 412 en 2022 contre 22 661 en 2021, soit une progression de + 751 entreprises.

- Concernant les autres composantes de la fiscalité "entreprises", le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) passent de 5,2 M€ en 2021 à 5,7 M€ en 2022 (+ 0,4 M€ pour la TASCOM et + 0,1 M€ pour les IFER).

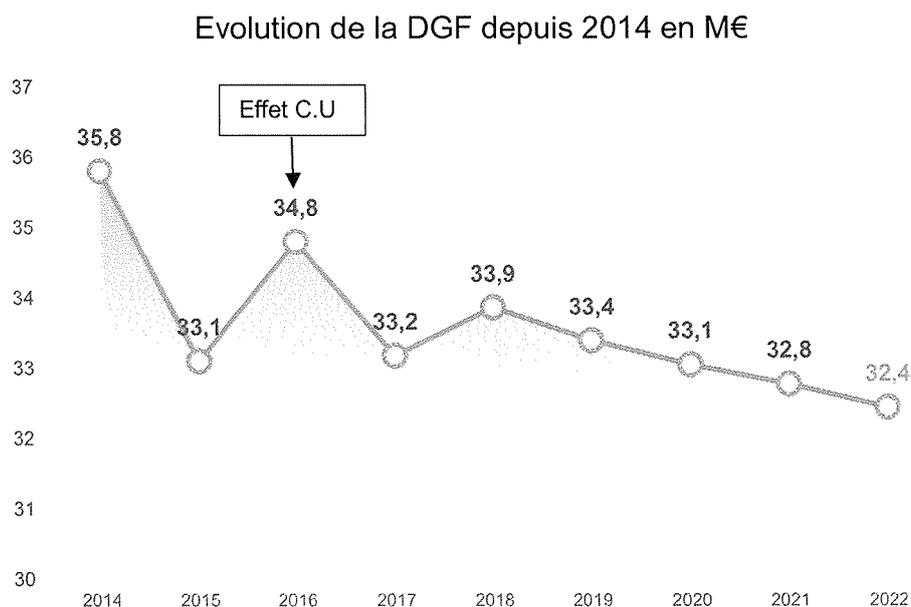
Les dotations, subventions et participations

Ce poste budgétaire représente 36,9 M€ soit 20,2 % des recettes de fonctionnement du budget principal et a progressé entre 2021 et 2022 (+3,6 %). Il se compose de la manière suivante :

	CA 2021	CA 2022	Variation en €	Variation en %
DGF	32 773 103	32 439 123	-333 980	-1,0%
FCTVA Fonctionnement	727 257	333 881	-393 376	-54,1%
Participations	2 443 780	4 116 298	1 672 518	68,4%
Allocations compensatrices	Données retraitées en produit fiscal			
TOTAL	35 944 141	36 889 302	1 241 524	3,6%

Cette progression de 3,6 % s'explique principalement par la hausse du niveau des participations à des dispositifs spécifiques (avec notamment la participation du SIEMML à l'entretien et la maintenance de l'éclairage public ou encore la subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) au titre du programme d'amélioration de l'habitat).

Pour ce qui est de la DGF, qui représente 88 % du total, le graphique suivant retrace l'historique des niveaux constatés depuis 2014 où l'on retrouve notamment la baisse de la DGF sur la période 2013-2017, la bonification de DGF associée à la transformation en communauté urbaine en 2016, l'adhésion de Loire-Authion en 2018 et la baisse tendancielle de ces dernières années reflétant la diminution de la dotation de compensation.



- **Les autres produits (produits des services, produits financiers)**

Ces **autres recettes** de 14,3 M€ intègrent principalement les redevances d'occupation du domaine public (3,2 M€), les remboursements des frais de structure par les budgets annexes (1,7 M€), les loyers et redevances de nos délégataires (3 M€) et la vente de Biogaz (1,6 M€). Entre 2021 et 2022, ces recettes sont en baisse de - 4,5 %.

- **Les produits exceptionnels**

Les recettes exceptionnelles atteignent 12,2 M€. Il s'agit essentiellement de diverses cessions de foncier et de bâtiments économiques (pour 5,7 M€) et de la reprise de provision de 5 M€ constituée en 2020 en anticipation d'une minoration sur les produits de fiscalité économique liée au contexte sanitaire qui n'a finalement pas eu lieu.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les dépenses de fonctionnement évoluent de + 6,6 % entre 2021 et 2022 et se situent à 135,6 M€. Les principales évolutions sont présentées par rubrique ci-après :

▪ Les dépenses de personnel :

	CA 2021	CA 2022	Variation en €	Variation en %
 Budget principal hors voirie	15 866 865	17 424 400	1 557 535	9,8%
Eau	6 204 407	6 377 182	172 775	2,8%
 Assainissement	4 027 505	4 082 699	55 194	1,4%
 Déchets	7 981 579	8 175 237	193 658	2,4%
 Transports	607 458	595 649	-11 809	-1,9%
Réseaux de chaleur	126 484	127 000	516	0,4%
Total masse salariale hors voirie	34 814 298	36 782 167	1 967 870	5,7%

Tous budgets agrégés et à périmètre constant (c'est-à-dire sans les flux associés à la compétence voirie), les dépenses de masse salariale progressent de + 5,7 % entre le CA 2021 et le CA 2022. Cette variation s'explique de la manière suivante :

- + 3,3 % par rapport à 2021 liés à l'impact des mesures réglementaires nationales avec effet sur la rémunération (évolution du point d'indice, mesures catégorielles pour agents de catégorie B et C, augmentation du SMIC, indemnité inflation...),
- + 2,4 % par rapport à 2021 liés au Glissement Vieillesse Technicité, aux avancements de grade, à la révision de certaines indemnités, aux moyens supplémentaires nécessaires pour le fonctionnement des services.

Pour mémoire, la reprise en gestion directe de la compétence voirie par ALM est effective depuis le 1er janvier 2022. Elle a généré la fin du remboursement forfaitaire aux communes et le transfert ou le recrutement des agents directement par ALM. Pour une meilleure lisibilité entre le CA 2021 et 2022, ces éléments ont été retraités.

▪ Les autres charges de gestion courante :

La contribution au SDIS progresse de + 1,6 % pour atteindre 14,5 M€. Les autres subventions de fonctionnement sont en légère augmentation pour atteindre 14,2 M€ (contre 13,7 M€ en 2021).

Concernant les participations aux budgets annexes, les montants restent stables à 12,1 M€ (11,4 M€ pour le budget transport et 0,7 M€ pour le budget aéroport).

▪ Les atténuations de produits :

Cette rubrique regroupe notamment le Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR), les Attributions de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire. Ce chapitre évolue de + 12 % en comparaison à 2021 pour atteindre 34,5 M€.

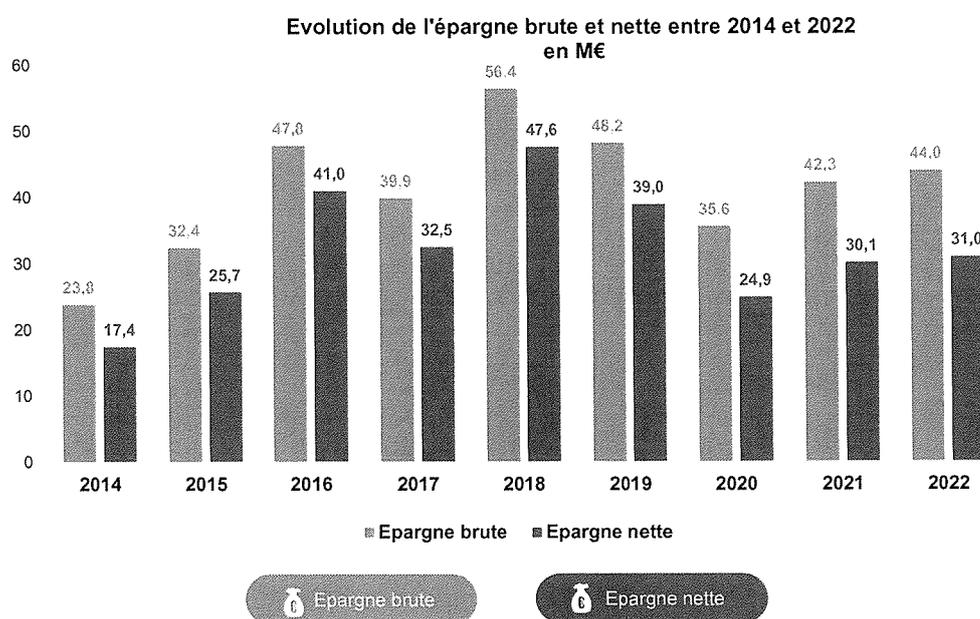
Les principales évolutions sont consécutives à la revalorisation de la Dotation de Solidarité Communautaire prévue par le pacte financier et fiscal (+ 5,5 % en 2022 pour un montant global de 11,6 M€) et à l'actualisation du calcul de l'Attribution de Compensation (AC) suite à la reprise en gestion directe de la compétence voirie et eaux pluviales (+ 23,8 % pour atteindre 16,3 M€ en 2022).

▪ **Les autres dépenses de fonctionnement :**

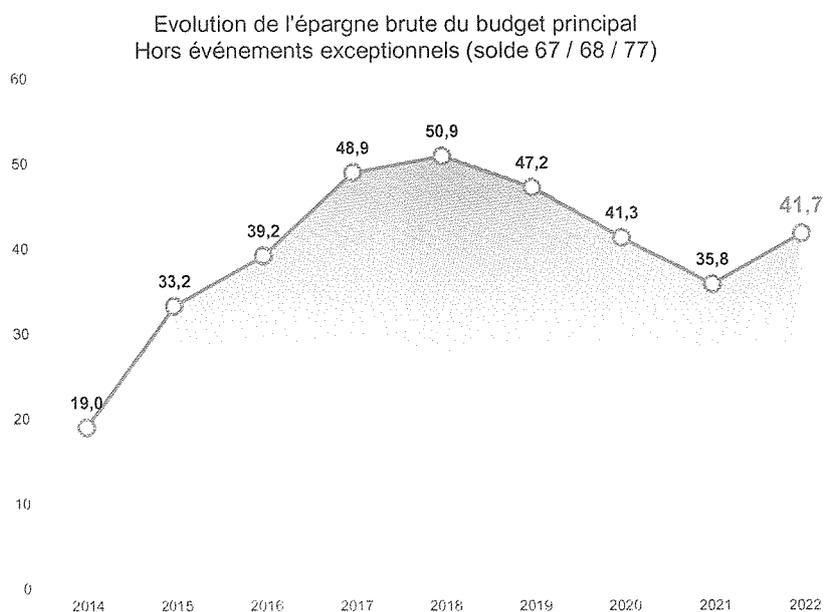
Ces autres dépenses regroupent l'ensemble des charges courantes (fluides, maintenance, assurances, taxes foncières ...) des services pour **29 M€**. Ce poste est en progression de + 2,4 M€ principalement du fait de la hausse des frais d'énergie (+ 0,2 M€), du coût de la maintenance des systèmes d'information (+ 0,5 M€) et du début des régularisations avec les communes des conventions de gestion déléguée voirie et eaux pluviales (+ 1,3 M€).

EPARGNES ET ANNUITES DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

La hausse des recettes (fiscalité des ménages et des entreprises) et l'évolution des dépenses de fonctionnement induisent une progression de l'épargne brute entre 2021 et 2022 de + 1,7 M€ (soit 4 %). En déduisant le remboursement en capital de la dette de cet indicateur, on obtient l'épargne nette qui atteint 31 M€ en 2022. Ainsi le budget principal retrouve une épargne sur les niveaux de 2021 après sa chute en 2020 du fait de la crise sanitaire.



En retraitant les chapitres budgétaires 67, 77, 68 et 6573 (charges et produits exceptionnels, provisions et participations exceptionnelles aux budgets annexes) de ces dernières années, la courbe de l'épargne brute permet une lecture plus nuancée de la tendance associée aux derniers exercices budgétaires. 2022 apparaît dans cette approche comme une année d'inversion d'une tendance à la baisse depuis les sommets de 2017-2019.



◆ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses d'investissement 2022 ont atteint **82,6 M€** et présentent une baisse par rapport à 2021 (- 3,7 M€). Parmi les principales opérations d'investissement du budget principal, on peut noter :

Description	En milliers d'Euros	
		Total
Territoire Intelligent dont éclairage public		19 251
Habitat / logement / ZAC habitat / Réserves Foncières		16 072
Voirie/ eaux pluviales		15 402
Constructions scolaires		9 627
ZAC (Cour St Laud, Quai St Serge...)/ PAC		4 923
Plan Vélo		2 839
Enseignement supérieur et recherche		2 201
Moyens Informatiques		2 022
NPNRU		1 708
Total des principales opérations d'investissement		74 045
Total mandaté CA 2021		82 640
% des principales opérations sur CA 2021		90%

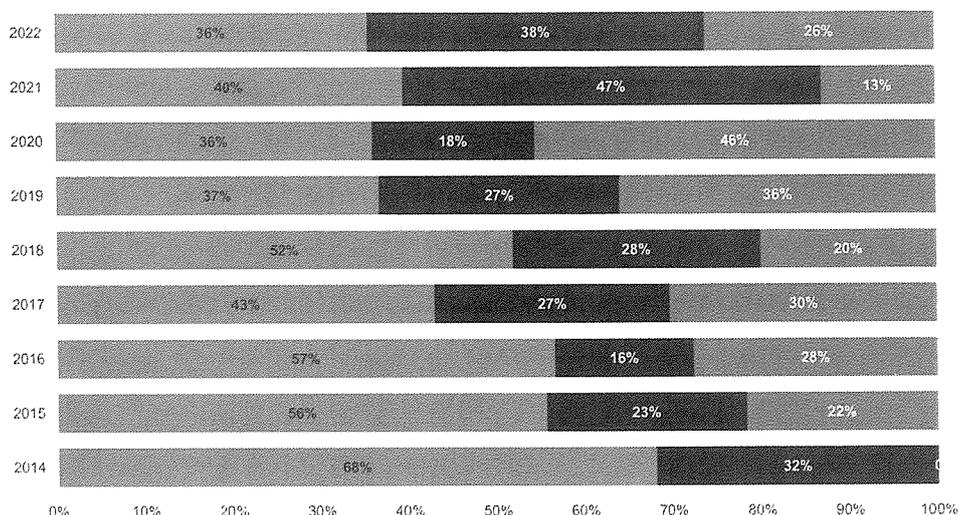
◆ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Le tableau suivant reprend les principales recettes d'investissement pour ce CA 2022 :

en K€	En milliers d'Euros									
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	
Epargne nette	17 430	25 671	41 000	32 456	47 551	29 230	24 946	30 132	30 964	
Subventions et FCTVA	8 168	10 438	11 431	20 167	25 790	21 745	12 770	36 229	33 452	
Emprunts	-	10 000	20 000	22 839	18 250	28 520	31 500	9 850	22 700	
TOTAL	25 598	46 109	72 431	75 462	91 591	79 495	69 216	76 211	87 116	

Présenté sous une autre forme, vous trouverez, ci-dessous, l'évolution de la structure du financement de nos investissements entre 2014 et 2022 qui souligne la part majoritaire de l'autofinancement (épargne, subventions et FCTVA).

Structure de financement des investissements



Epargne nette



Subventions
et FCTVA



Emprunt

Conformément à la stratégie financière annoncée lors des différents débats d'orientation budgétaire et budgets primitifs, la structure de financement de nos investissements s'adapte au rythme des dépenses à financer, au niveau annuel de l'épargne dégagée et aux conditions des marchés financiers.

Cette stratégie et l'anticipation d'un besoin de financement élevé a permis de conserver une structure de financement de l'investissement vertueuse en 2022 qui peut se résumer à **26 % seulement de recours à l'emprunt et 74 % de ressources propres.**

Fonctionnement

RECETTES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Produits des ventes	25 015	25 367	352	1,4%
Redevance pollution	4 458	4 462	4	0,1%
Autres	2 347	2 176	-171	-7,3%
Total	31 820	32 005	185	0,6%

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Personnel	6 204	6 377	173	2,8%
Fonct. du service	8 564	9 422	858	10,0%
Dont produits de traitement UPEP	1 627	1 698	71	4,4%
Dont énergie	1 345	1 977	632	47,0%
Revers. Redev. Pollution	4 232	4 662	430	10,2%
Total	19 000	20 461	1 461	7,7%
Epargne de gestion	12 820	11 544	-1 276	-10,0%
Intérêts de la dette	752	623	-129	-17,2%
Epargne brute	12 068	10 921	-1 147	-9,5%
Capital de la dette	1 509	1 521	12	0,8%
Epargne nette	10 559	9 400	-1 159	-11,0%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Epargne nette	10 559	9 400	-1 159	-11,0%
Subventions / créances	122	1 002	880	721,3%
Autres recettes d'équipement	34	274	240	705,9%
Total	10 715	10 676	-39	-0,4%

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Dépenses d'équipement	9 431	9 796	365	3,9%
Dont réseaux de distribution d'eau potable	5 783	5 725	-58	-1,0%
Dont production et stockage eau potable	1 729	2 291	562	32,5%
Total	9 431	9 796	365	3,9%

♦ EXPLOITATION

Au global, les **recettes de fonctionnement** sont en légère augmentation de + 0,2 M€ (soit + 0,6 % par rapport à 2021). Les produits d'exploitation issus des ventes (eau, abonnement) évoluent en cohérence avec la feuille de route tarifaire (+ 1,4 %). Les recettes provenant des autres activités de gestion (branchements, prestations, produits divers) sont orientées à la baisse (- 7,3 %) en raison notamment d'une moindre activité « branchements » en 2022.

Les **charges d'exploitation** progressent de 1,5 M€ soit + 7,7 %. L'essentiel de cette évolution est lié aux dépenses de l'usine de production d'eau potable en forte hausse (+ 0,9 M€ par rapport à 2021 plus particulièrement sur les frais d'énergie et les produits de traitement) et au reversement de la redevance pollution reversée à l'Agence de l'Eau (+ 0,4 M€).

♦ EPARGNES ET ANNUITES DE LA DETTE

L'évolution modérée des recettes et la hausse plus significative des charges de fonctionnement font baisser sensiblement les différents niveaux d'épargne. Pour autant, le niveau d'épargne nette reste particulièrement élevé avec 9,4 M€. Cette ressource permet à la collectivité d'autofinancer totalement ses niveaux d'investissement et de répondre aux objectifs de renouvellement et d'entretien de notre patrimoine (en particulier nos canalisations).

♦ INVESTISSEMENT

Les niveaux d'investissement 2022 de 9,8 M€ sont en progression de presque 4 % par rapport à ceux de 2021. Ils peuvent se ventiler de la manière suivante :

- 5,7 M€ consacrés au renouvellement du réseau de distribution d'eau potable,
- 2,3 M€ pour des travaux sur l'usine de production et les stockages (dont près de 0,9 M€ pour le renouvellement de la filière de production d'ozone),
- 1,1 M€ pour des dépenses logistiques ou l'achat de matériels (véhicules, outils supports ...)
- 0,5 M€ pour le déploiement d'un système d'information sécurisé et l'acquisition d'un nouvel outil de Gestion de la Relation Clientèle (GRC).

→ BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Produits des ventes	20 278	20 335	57	0,3%
Participation (PFAC et PFAC-AD)	2 811	3 945	1134	40,3%
Station Baumette	1 053	1 091	38	3,6%
Redevance Modern. Réseaux	2 027	2 158	131	6,5%
Autres	1 731	1 411	-320	-18,5%
Total	27 900	28 940	1 040	3,7%

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Personnel	4 028	4 083	55	1,4%
Exploitation station Baumette	4 620	4 854	234	5,1%
Redevance pollution	1 943	2 186	243	12,5%
Fonctionnement du service	4 181	4 149	-32	-0,8%
<i>Dont dotations pour risques</i>	600	50	-550	-91,7%
<i>Dont exploitation du service Assainissement</i>	1 381	2 044	663	48,0%
Total	14 772	15 272	500	3,4%
Epargne de gestion	13 128	13 668	540	4,1%
<i>Intérêts de la dette</i>	860	520	-340	-39,5%
Epargne brute	12 268	13 148	880	7,2%
<i>Capital de la dette</i>	1 019	1 019	0	0,0%
Epargne nette	11 249	12 129	880	7,8%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Epargne nette	11 249	12 129	880	7,8%
Subventions et autres	694	714	20	2,9%
Total	11 943	12 843	900	7,5%

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Dépenses d'équipement	9 561	8 059	-1 502	-15,7%
<i>dont renouvellement et construction STEP</i>	999	596	-403	-40,3%
<i>dont travaux sur les réseaux de collecte des eaux usées</i>	7 075	5 857	-1 218	-17,2%
<i>dont travaux de maintenance et d'entretien</i>	375	783	408	108,8%
Total	9 561	8 059	-1 502	-15,7%

♦ FONCTIONNEMENT

Les **produits d'exploitation** progressent de + 1 M€ (soit + 3,7 % par rapport à 2021) sous l'effet de l'évolution dynamique de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC et PFAC-AD). Les autres postes de recettes sont globalement stables.

Les **charges d'exploitation** sont en hausse de + 0,5 M€ (soit +3,4 % par rapport à 2021). Cela concerne essentiellement la redevance pollution (+ 0,2 M€) et des dépenses d'exploitation de la station de la Baumette (+ 0,2 M€).

♦ EPARGNES ET ANNUITES DE LA DETTE

Compte tenu de ces tendances sur les recettes et charges d'exploitation, l'épargne de gestion est en légère progression de + 0,5 M€. Les intérêts de la dette étant en diminution, les niveaux d'épargne brute et nette augmentent de façon dynamique (respectivement + 7,2 % et + 7,8 %). **Le niveau de l'épargne nette de 12,1 M€ reste élevé et permet d'autofinancer totalement et sans emprunt le programme d'investissement 2022.**

♦ INVESTISSEMENT

Les investissements 2022 atteignent un peu plus de 8 M€. Ce montant se répartit principalement entre les travaux sur les réseaux de collecte des eaux usées (5,9 M€), la reconstruction des stations d'épurations périphériques (0,6 M€), et les dépenses de sécurité informatique, de logistique et de bâtiments (+0,8 M€).

→ BUDGET DECHETS

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

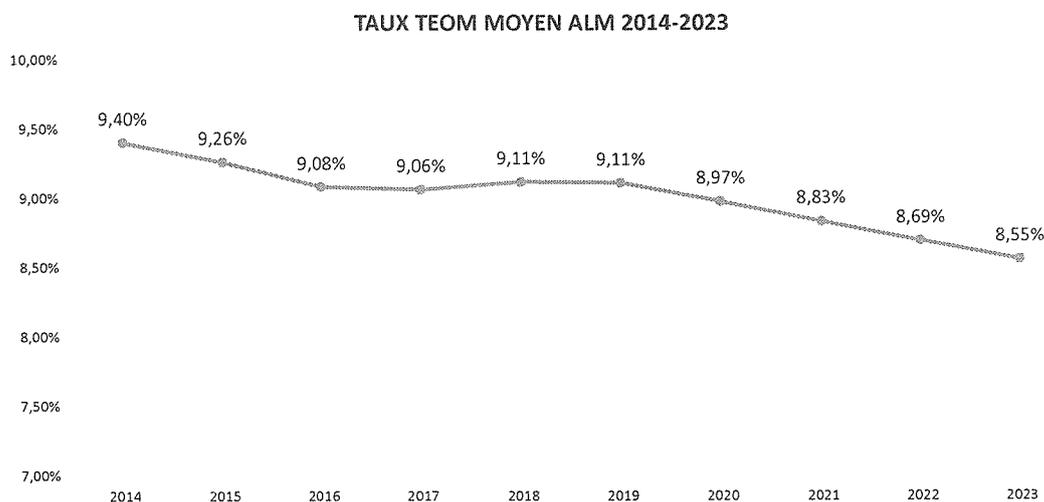
RECETTES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%	DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Produits Exploitation	1 494	3 131	1 637	109,6%	Personnel	7 982	8 175	193	2,4%
T.E.O.M + R.E.O.M	31 182	32 599	1 417	4,5%	Contrat exploitation	13 681	14 162	481	3,5%
Subventions	4 831	4 108	-723	-15,0%	Fonctionnement du service	7 100	5 746	-1 354	-19,1%
Autres	112	127	15	13,4%	dont Loire Authion	1 171	266	-905	-77,3%
Recettes exceptionnelles	210	727	517	246,2%	dont collecte des ordures ménagères	1 146	1 274	128	11,2%
					dont traitement des ordures ménagères	304	372	68	22,4%
Total	37 829	40 692	2 863	7,6%	Total	28 763	28 083	-680	-2,4%
					Epargne de gestion	9 066	12 609	3 543	39,1%
					Intérêts de la dette	462	450	-12	-2,6%
					Epargne brute	8 604	12 159	3 555	41,3%
					Capital de la dette	743	763	20	2,7%
					Epargne nette	7 861	11 396	3 535	45,0%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%	DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Epargne nette	7 861	11 396	3 535	45,0%	Dépenses d'équipement	3 622	5 821	2 199	60,7%
Subventions / TVA / autres	749	2 855	2 106	281,2%	dont achat de véhicules / conteneurs enterrés (collecte des ordures)	962	2 247	1 285	133,6%
					dont travaux déchèteries	262	2 458	2 196	838,2%
					dont Territoire Intelligent	89	319	230	258,4%
Total	8 610	14 251	5 641	65,5%	Total	3 622	5 821	2 199	60,7%

♦ FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de ce budget sont en hausse de + 7,6 % entre 2021 et 2022. Cela s'explique principalement par une progression du produit de TEOM de + 2,1 M€ (notamment due à l'intégration pour la première année des bases fiscales de Loire Authion dans le calcul du produit de TEOM). Pour autant, le dynamisme des bases fiscales de TEOM et la maîtrise du coût du service nous ont permis de nous orienter durablement vers une baisse du taux de TEOM comme l'illustre le graphique ci-dessous :



A noter également : la hausse des recettes d'exploitation (+ 1,6 M€) qui traduit la remontée des prix des matières premières revendues par ALM (progression liée à la revente des matériaux, papiers, plastiques, cartons).

Les dépenses de fonctionnement évoluent globalement de - 2,4 % soit - 0,7 M€. Cette évolution matérialise deux principaux effets inverses :

- une hausse modérée des dépenses associées à certains contrats d'exploitation de + 0,5 M€ (augmentation du nombre de conteneurs enterrés à entretenir, augmentation des tonnages traités,...),
- et à l'inverse la fin des reversements de fiscalité (-0,9 M€) liés au dispositif temporaire avec Loire Authion (arrêt de la REOM et passage à la TEOM).

◆ EPARGNES ET ANNUITES DE LA DETTE

La conjugaison de cette augmentation des recettes et de la baisse des dépenses induit un accroissement significatif des niveaux d'épargne. Le niveau de cet indicateur élevé permet à la fois d'autofinancer totalement les investissements 2022 et de poursuivre le désendettement du budget annexe (- 16,3 M€ depuis 2017).

En raison de la fermeture de Biopole, l'encours de dette est ainsi déjà passé de 44,4 M€ au 31 décembre 2014 à 14,5 M€ au 31 décembre 2022 soit une baisse de - 67,3 %.

Pour mémoire et outre ce désendettement conséquent, le niveau des excédents budgétaires du budget déchets a également permis d'acter une baisse du taux de TEOM dans le cadre des exercices 2020 et 2021 et 2023.

◆ INVESTISSEMENT

L'exercice 2022 est marqué par une hausse significative de l'investissement pour atteindre 5,8 M€. Les principales dépenses concernent l'acquisition de véhicules de collecte, de conteneurs enterrés et de composteurs (2,2 M€) ainsi que des travaux d'aménagement dans les déchèteries du territoire (2,4 M€).

→ BUDGET AEROPORT

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Participation Budget Principal	600	701	101	16,8%
Produits d'exploitation	36	32	-4	-11,1%
Total	636	733	97	15,3%

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Contrat d'exploitation	500	476	-24	-4,8%
Fonct. Service / Autres	211	225	14	6,6%
Total	711	701	-10	-1,4%
Epargne de gestion	-75	32	107	-142,7%
Intérêts	0	0		
Epargne brute	-75	32	107	-142,7%
Capital	0	0		
Epargne nette	-75	32	107	-142,7%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Epargne nette	-75	32	107	-142,7%
Remboursement TVA	60	7	-53	-88,3%
Total	-15	39	54	-360,0%

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Dépenses d'équipement	147	100	-47	-32,0%
Total	147	100	-47	-32,0%

◆ COMMENTAIRE GENERAL

Le budget 2022 affiche une baisse des dépenses de fonctionnement (- 10 K€ par rapport à 2021) suite à la mise en place de la nouvelle Délégation de Service Public avec la société EDEIS.

La participation du budget principal au budget annexe s'élève à 700 K€ en 2022 contre 1 200 K€ en 2015 et reflète le bien fondé de notre décision d'arrêter les aides aux lignes aériennes.

→ BUDGET TRANSPORTS

Fonctionnement

RECETTES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Versement mobilité	58 954	62 396	3 442	5,8%
DGD Transp. Scolaires	2 178	2 178	0	0,0%
Participation du budget principal ALM	11 442	11 442	0	0,0%
Recettes DSP	14 361	17 499	3 138	21,9%
Autres	2 825	339	-2 486	-88,0%
Total	89 760	93 854	4 094	4,6%

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Contribution forfaitaire fonct.	58 269	61 768	3 499	6,0%
Contribution d'équipement	1 645	948	-697	-42,4%
<i>DSP - contribution annuelle d'équipement</i>	1 377	948	-429	-31,2%
Restitution de Fiscalité	1 048	1 207	159	15,2%
Fonct. Services Transports / Tramway	2 333	2 701	368	15,8%
<i>Dont RH</i>	607	596	-11	-1,8%
<i>Commerçants - indemnisation Tramway</i>	630	925	295	46,8%
Perte de change	269	345	76	28,3%
Total	63 564	66 969	3 405	5,4%
Epargne de gestion	26 196	26 885	689	2,6%
Intérêts	5 850	5 222	-628	-10,7%
Epargne brute	20 346	21 663	1 317	6,5%
Capital	11 921	12 547	626	5,3%
Epargne nette	8 425	9 116	691	8,2%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Epargne nette	8 425	9 116	691	8,2%
Remboursement TVA	16 787	11 197	-5 590	-33,3%
Subventions et autres	5 165	9 788	4 623	89,5%
Avances remboursables	10 213	-10 213	-100,0%	
Emprunts	60 000	21 000	-39 000	-65,0%
Total	100 590	51 101	-49 489	-49,2%

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Transports URBAINS	4 195	5 301	1 106	26,4%
<i>dont aménagement et entretien réseau</i>	422	1 540	1 118	264,9%
<i>dont centre techniques des transports</i>	89	234	145	162,9%
<i>dont renouvellement des équipements embarqués</i>	797	2 664	1 867	234,3%
Tramway - ligne B	90 918	69 837	-21 081	-23,2%
Total	95 113	75 138	-19 975	-21,0%

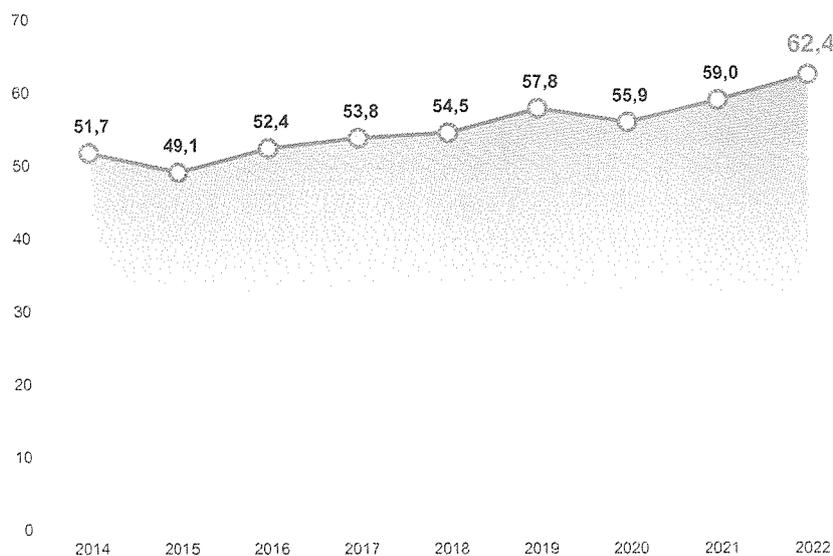
FONCTIONNEMENT

▪ Les recettes

Le Versement Mobilité (VM) progresse significativement avec + 3,4 M€ (soit + 5,8 %). Cette hausse est conséquente et est directement liée au dynamisme économique de notre territoire.

Le graphique suivant met en perspective et retrace l'évolution du produit de VM de ces derniers exercices :

Evolution du versement mobilité



A noter que le niveau de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) transports scolaires ainsi que la participation du budget principal sont stables et s'établissent respectivement à 2,2 M€ et 11,4 M€.

En matière de recettes liées à la Délégation de Service Public (DSP) (notamment les recettes voyageurs), une évolution de + 3 M€ est à observer compte tenu de la fréquentation à la hausse sur cette offre de mobilité.

Pour mémoire, la tarification du réseau Irigo a été revue en 2022, afin de mieux se baser sur les revenus des usagers et non pas les statuts. Une nouvelle grille « solidaire » a été mise en place, avec une diminution forte du tarif de certains titres sociaux (adultes, enfants).

L'écart sur les autres recettes de fonctionnement (-2,5 M€ entre 2021 et 2022) provient de remboursements exceptionnels versés par notre délégataire en 2021 (suite à un trop perçu) qui ne se retrouvent pas en 2022.

▪ Les dépenses

Elles progressent de + 3,4 M€ entre 2021 et 2022 (soit + 5,4 %) principalement du fait de la hausse de la contribution forfaitaire de fonctionnement de la DSP (61,8 M€ en 2022 contre 58,3 M€ en 2021).

La contribution d'équipement versée au délégataire est de presque 1 M€ notamment pour financer le système « Open Payment » (paiement et validation par carte bleu et smartphone directement aux valideurs des bus et tramway). Il s'agit de la poursuite du projet engagé sur 2020/2021.

Sur les autres dépenses de fonctionnement, on peut observer le niveau d'indemnisation versé dans le cadre des travaux du tramway en hausse de 47 % par rapport à 2021 pour se situer à 0,9 M€.

♦ EPARGNES ET ANNUTES DE LA DETTE

La progression des recettes du versement mobilité et la hausse mesurée des dépenses a permis d'améliorer l'épargne de gestion de 0,7 M€ en 2022. Grâce à une annuité de la dette maîtrisée en 2022, le niveau d'épargne nette affiché à 9,1 M€ permet de continuer à autofinancer une partie des investissements de l'année.

♦ INVESTISSEMENT

Le montant des investissements du budget transport intègre des **dépenses liées aux lignes B et C du tramway pour près de 70 M€** (acquisition de matériel roulant, travaux d'aménagement sur différents secteurs, etc).

Les dépenses d'investissement des transports urbains s'élèvent à 5,3 M€. Les principales dépenses ont porté sur le renouvellement du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (2,7 M€) et sur l'aménagement et l'entretien des réseaux (1,5 M€).

Au global entre 2014 et 2022, ce budget aura porté plus de 382 M€ de dépenses d'investissement.

→ BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Redevances	1 038	1 590	552	53,2%
Prestations de service et autres	327	398	71	21,7%
Total	1 365	1 988	623	45,6%

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Charges à caractère général	183	733	550	300,5%
Dépenses de personnel	126	127	1	0,8%
Total	309	860	551	178,3%
Epargne de gestion	1 056	1 128	72	6,8%
Intérêts	124	482	358	288,7%
Epargne brute	932	646	-286	-30,7%
Capital	613	484	-129	-21,0%
Epargne nette	319	162	-157	-49,2%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Epargne nette	319	162	-157	-49,2%
Subventions / avances	182	190	8	4,4%
Total	501	352	-149	-29,7%

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Evol. €	%
Dépenses d'équipement	723	889	166	23,0%
Total	723	889	166	23,0%

♦ COMMENTAIRE GENERAL

Le développement de notre réseau de chaleur nous permet de substantielles économies en termes énergétiques au moment où les prix de l'énergie sont en forte augmentation.

Les **recettes de fonctionnement** du budget 2022 sont en nette progression du fait de l'augmentation des redevances des délégataires (notamment Biowatts et Belle-Beille) et du versement d'un droit d'entrée sur le réseau de la Roseraie par Alter Services pour 0,4 M€.

Les **dépenses de fonctionnement** progressent de + 0,5 M€ suite à la réalisation de contrôles d'exploitation des réseaux et à la mise en place d'étude stratégiques portant sur le développement des réseaux de chaleur.

Le niveau d'épargne nette atteint 0,2 M€ en raison d'une progression des annuités de la dette assise pour la partie intérêt sur l'inflation.

♦ INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement représentent 0,9 M€. Ces investissements ont porté sur la réalisation de travaux sur des logements sociaux et sur des missions de maîtrise d'œuvre sur la chaufferie de la Roseraie et sur le nouveau réseau Angers Rive Droite.

A noter que, depuis 2017, le volume des investissements porté par la SPL Alter Services pour le compte d'Angers Loire Métropole sur les réseaux de chaleur s'est établi à 37,6 M€ (23 M€ sur le Réseau de Chaleur Urbain (RCU) de Belle-Beille, 1,6 M€ sur la Roseraie et 13 M€ sur Monplaisir).

→ BUDGET LOTISSEMENTS ECONOMIQUES

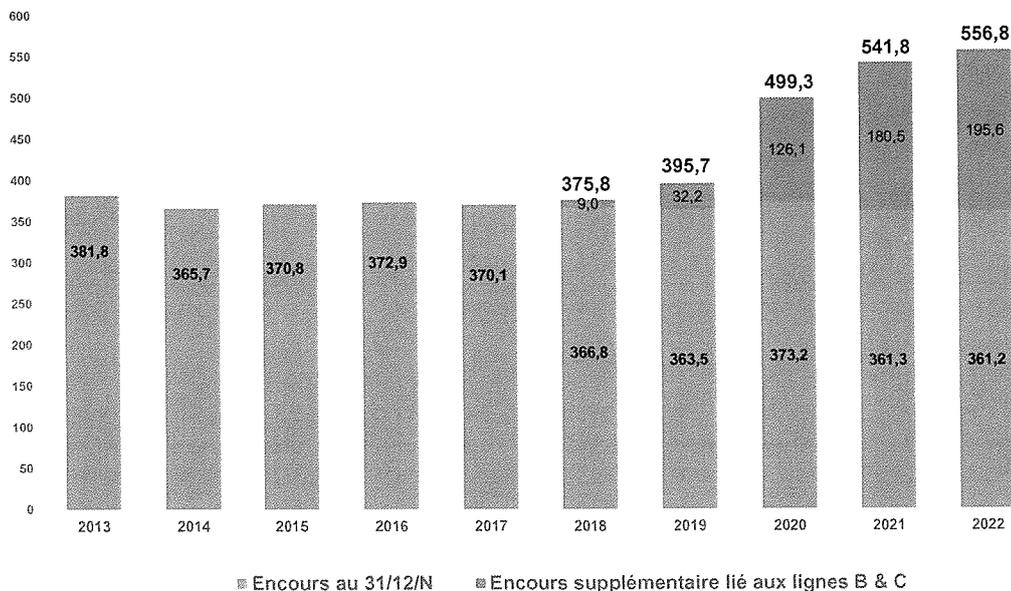
Le budget Lotissements économiques est un budget spécifique en ce sens qu'il ne comporte pas d'écriture réelle en section d'investissement et fait l'objet d'une comptabilité dite "de stock".

Pour mémoire, les écritures 2019 ont concerné la mise en œuvre par acte notarié des conditions patrimoniales et financières de transfert des 8 zones d'activités économiques des communes vers Angers Loire Métropole suite au passage en Communauté Urbaine. Comme en 2021, 2022 est une année sans mouvements comptables majeurs.

Les travaux d'entretien et de viabilisation sont comptabilisés en fonctionnement et équilibrés par la vente de terrains à hauteur de 0,05 M€.

L'évolution de notre encours de dette respecte la feuille de route que nous nous étions fixée dès 2014, à savoir que la dette hors tramway devait se maintenir, voire baisser. Le graphique visible ci-dessous atteste de cette baisse de 20 M€ entre 2013 et 2022 (partie en jaune).

Evolution de l'encours de dette d'Angers Loire Métropole ALM 2013-2022
(en M€ - Chiffres au 31/12/N)



L'encours de dette au 31/12/2022 atteint **556,8 M€** et progresse de + 15 M€ par rapport à celui du CA 2021. Cette évolution s'explique par des éléments de nature différente :

- Une progression de l'encours de dette de + 15 M€ sur le budget annexe transport pour le financement des lignes B et C,
- Une stabilité de la dette pour les autres budgets (désendettement des autres budgets annexes de -10,3 M€ et hausse de l'encours du budget principal +10,3 M€).

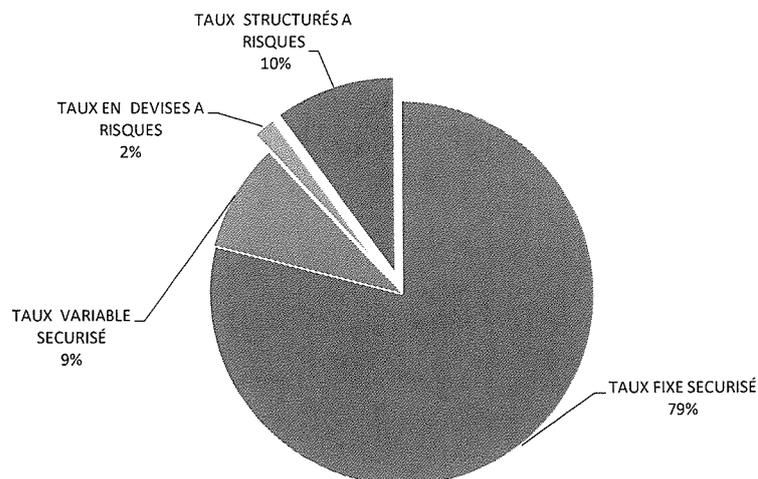
Parallèlement à cette progression programmée de l'encours tramway, la collectivité peut s'appuyer sur des points forts :

- la maîtrise de notre encours de dette hors tramway,
- la contractualisation de la très grande majorité des derniers financements tramway à taux fixe avant la récente remontée des taux (**taux moyen de 1,07 % sur une durée moyenne de 27 ans** pour un encours au 31 décembre de 195,6 M€).

Concernant 2022, l'évolution globale de l'encours de + **15 M€** sur l'ensemble des budgets résulte du différentiel entre **28,7 M€** de remboursement de capital et **43,7 M€** de nouveaux emprunts (**dont 21 M€ pour permettre le financement du tramway**).

♦ UNE STRUCTURE DE DETTE ENCORE PLUS SECURISEE

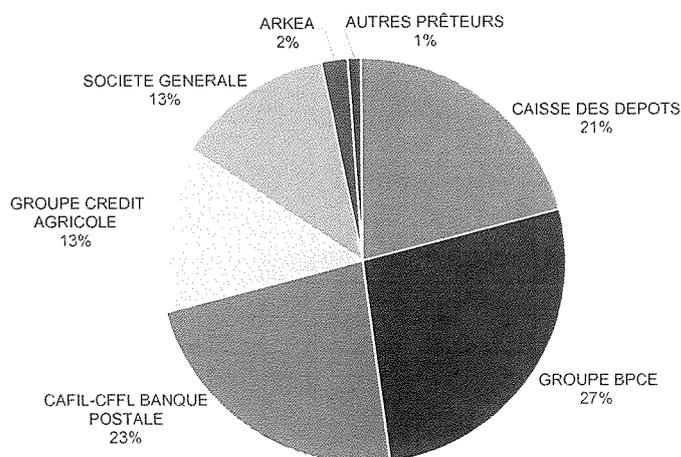
Le graphique ci-dessous illustre la structure de dette et fait ressortir la part élevée de la dette sécurisée (88 %) qu'elle soit à taux fixe (79%) ou à taux variable (9%). La part de dette à risque 12% est en constante diminution depuis 2014.



♦ UNE REPARTITION PAR PRETEUR DIVERSIFIEE

Pour information, il est à noter un certain équilibre entre nos 3 principaux prêteurs que sont : la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Postale, le groupe Caisse d'Épargne. Les autres prêteurs représentent 35% de l'encours.

État de la dette par prêteurs ALM consolidé au 01/01/2022



♦ NOUVEAUX EMPRUNTS 2022 : CONDITIONS FINANCIERES OBTENUES

La mise en œuvre de la stratégie de dette de la collectivité se réalise à des conditions d'emprunts qui se sont progressivement dégradées durant l'exercice 2022. Vous trouverez ci-après les caractéristiques des sept nouveaux emprunts mobilisés en 2022 pour 43.7 M€ au total :

Budget Principal

Montant	Date de signature	Prêteur	Taux	Durée
18 900 000 €	Octobre 2021	Arkéa	Fixe à 0,64%	20 ans
3 800 000 €	Mai 2022	Arkéa	Fixe à 1,49%	30 ans

Budget Transports

Montant	Date de signature	Prêteur	Taux	Durée
10 000 000 €	Mai 2022	Arkéa	Fixe à 1,49%	30 ans
10 000 000 €	Octobre 2022	Banque Postale	Fixe à 2,96%	30 ans
1 000 000 €	Novembre 2022	Crédit Agricole	Fixe à 2,78%	19 ans

En complément de ces emprunts ayant fait l'objet d'un versement en 2022, six autres contrats ont été signés en 2022 avec des versements prévus en 2023 pour 32.2 M€ :

Budget Principal

Montant	Date de signature	Prêteur	Taux	Durée
200 000 €	Mai 2022	Arkéa	Fixe à 1,49%	30 ans
7 000 000 €	Octobre 2022	Banque Populaire	Fixe à 2,69%	20 ans
6 000 000 €	Octobre 2022	Banque Populaire	Variable Eur3M 0,68%	20 ans

Budget Transports

Montant	Date de signature	Prêteur	Taux	Durée
5 000 000 €	Mai 2022	Arkéa	Fixe à 1,49%	30 ans
10 000 000 €	Octobre 2022	Banque Postale	Fixe à 2,96%	30 ans
4 000 000 €	Novembre 2022	La NEF	Fixe à 2,78%	15 ans

Ces dernières opérations menées en 2022 nous ont permis de réserver un volume de prêt de 32,2 M€ à un taux moyen de 2,8 % pour anticiper les besoins 2023. Ces réservations ont été obtenues à des conditions financières plus attractives que celles actuellement proposées (taux moyen de 3,9 % sur 20 ans proposé sur le 1^{er} trimestre 2023) par les établissements bancaires.

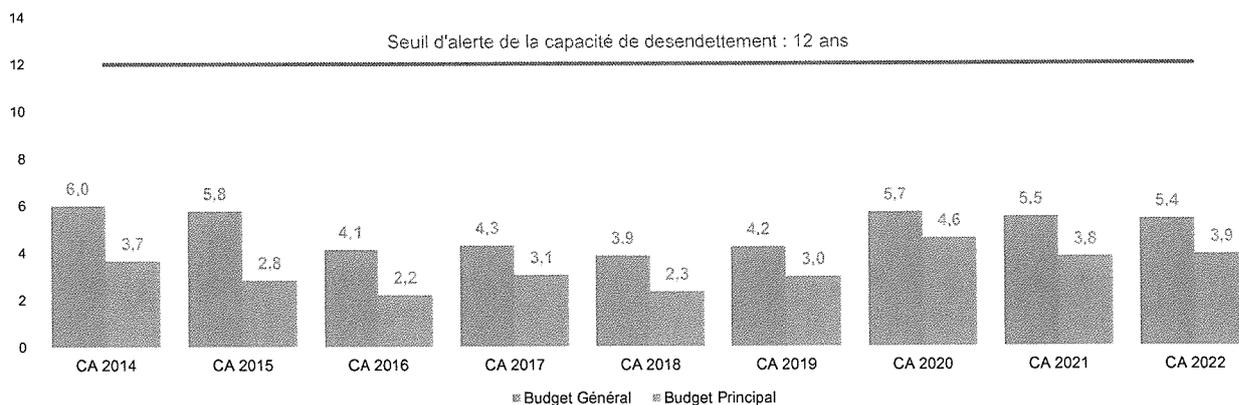
♦ LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé capacité de désendettement) permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

	BUDGET CONSOLIDE								
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Stock de dette au 31/12/N en M€ (encours global)	365,7	365,9	369,0	370,1	375,7	395,7	499,3	541,8	556,8
Epargne brute en M€ (avec cessions)	60,9	63,4	89,2	86,2	97,3	93,4	87,5	98,3	102,6
Capacité de désendettement en nb d'années (avec cessions)	6,0	5,8	4,1	4,3	3,9	4,2	5,7	5,5	5,4
Capacité de désendettement en nb d'années (hors cessions)	6,5	6,0	4,7	4,4	4,1	4,5	5,9	6,0	5,7

	BUDGET PRINCIPAL								
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Stock de dette au 31/12/N en M€ (encours global)	87,2	91,8	105,6	121,7	132,3	142,9	164,4	162,6	173,0
Epargne brute en M€ (avec cessions)	23,8	32,4	47,8	39,9	56,4	48,2	35,6	42,3	44,0
Capacité de désendettement en nb d'années (avec cessions)	3,7	2,8	2,2	3,1	2,3	3,0	4,6	3,8	3,9
Capacité de désendettement en nb d'années (hors cessions)	4,6	3,1	2,9	3,3	2,6	3,3	5,0	4,8	4,5

Notre capacité de désendettement est de 5,4 ans pour le budget consolidé et de 3,9 ans pour le budget principal. Ces niveaux restent excellents et bien inférieurs aux 12 ans de valeur prudentielle présentée par l'Etat y compris avec les valeurs retraitées des cessions **de 5,7 ans pour le budget consolidé et de 4,5 ans pour le budget principal.**



Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,
 Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,
 Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 05 juin 2023

DELIBERE

Approuve le compte administratif du budget général de l'exercice 2022,

Arrête les résultats de l'exercice hors résultats antérieurs à **28 718 344,30 €** se décomposant comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat de l'exercice 2022
Budget principal	20 458 097,15	-12 663 645,62	7 794 451,53
Budget eau	6 310 049,14	553 838,88	6 863 888,02
Budget assainissement	7 635 005,72	1 789 934,23	9 424 939,95
Budget déchets	9 781 611,79	2 816 552,78	12 598 164,57
Budget aéroport	-90 473,30	30 088,54	-60 384,76
Budget transport	11 461 577,35	-20 875 096,59	-9 413 519,24
Budget réseaux de chaleur	-299 757,90	1 766 619,99	1 466 862,09
Budget lotissements économiques	8 554,39	35 387,75	43 942,14
Budget général	55 264 664,34	-26 546 320,04	28 718 344,30

Prend acte de la situation financière globale de clôture de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs et des reports, comme suit :

	Résultat de clôture fin 2021	Part Affectée à l'investissement en 2021	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture avant reste à réaliser	Solde des reste à réaliser	Résultat d clôture
 Budget principal	15 327 147,54	3 317 929,60	7 794 451,53	19 803 669,47	-12 661 662,48	7 142 006,9
Budget eau	8 480 493,75	5 984 483,78	6 863 888,02	9 359 897,99	-3 064 641,48	6 295 256,5
 Budget assainissement	14 301 333,37	4 641 093,16	9 424 939,95	19 085 180,16	-3 288 188,37	15 796 991,7
 Budget déchets	10 314 077,66	4 169 448,91	12 598 164,57	18 742 793,32	-5 409 744,23	13 333 049,0
 Budget aéroport	6 732,30	0,00	-60 384,76	-53 652,46	-28 853,15	-82 505,6
 Budget transport	22 511 381,15	14 621 712,40	-9 413 519,24	-1 523 850,49	14 488 133,38	12 964 282,8
 Budget réseaux de chaleur	1 014 625,12	2 004 073,33	1 466 862,09	477 413,88	-144 015,26	333 398,6
Budget lotissements économiques	-1 766 399,86	0,00	43 942,14	-1 722 457,72	0,00	-1 722 457,7
Budget général	70 189 391,03	34 738 741,18	28 718 344,30	64 168 994,15	-10 108 971,59	54 060 022,5

Budget principal :

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions : 9, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Jean-François GARCIA, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.

Budget annexe transports :

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions : 8, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.

Budget annexe eau, budget annexe assainissement, budget annexe déchets, budget annexe aéroport, budget annexe réseaux de chaleur et budget annexe lotissements économiques :

Le conseil adopte à l'unanimité

N'a pas pris part aux votes : M. Jean-Marc VERCHERE (sorti de la salle).

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2023-102

Objet de l'acte : Compte administratif 2022 - Approbation

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Date de l'acte : 12 juin 2023

Annexe : Maquette CA 2022 - Aéroport

Maquette CA 2022 - Assainissement

Maquette CA 2022 - Budget Principal

Maquette CA 2022 - Déchets

Maquette CA 2022 - Eau

Maquette CA 2022 - Lotissement Economique

Maquette CA 2022 - Réseaux de chaleur

Maquette CA 2022 - Transports

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20230612-lmc1H40594H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H40594H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juin 2023

Date de réception en Préfecture : 15 juin 2023